

FICHE DE LIAISON ANNEE SCOLAIRE 2009 - 2010

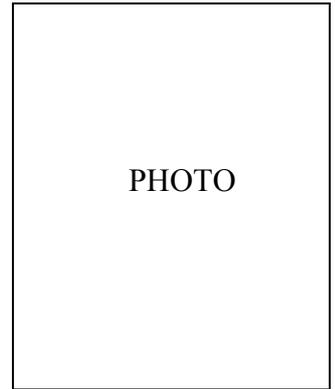
Les P'tites Bouilles

Hôtel de ville 04200 PEIPIN

GARCON  FILLE  AGE REVOLU : ..... CLASSE : .....

ENFANT NOM : .....  
 PRENOM : .....  
 DATE DE NAISSANCE : ...../...../.....

Téléphone domicile : père : ..... mère : .....  
 Portable : père : ..... mère : .....  
 Bureau : père : ..... mère : .....  
 Autres : .....



**PERSONNES HABILITEES À VENIR CHERCHER VOTRE ENFANT**  
 NOM PRENOM TELEPHONE

NOM PRENOM	TELEPHONE

NOM DU RESPONSABLE LEGAL : .....  
 ADRESSE : .....  
 .....

**SITUATION DE FAMILLE**

Parents : mariés  divorcés  isolés  autres

	PROFESSION	EMPLOYEUR	ADRESSE EMPLOYEUR
PERE			
MERE			

**Fournir un justificatif de travail par personne et par employeur**

AFFILIE : CAF  MSA  AUTRES

N° sécurité sociale : .....  
 Nom et n° assurance : .....  
 Adresse durant le séjour (si différente) : .....  
 .....

PRENOM	AGE	FILLE	GARCON

FRATRIE :

Recommandations utiles des parents : .....  
 .....

**PERSONNALITE**

Activités pratiquées,loisirs(sports,culturels,autres) : .....  
 .....  
 votre enfant sait-il nager ? oui  non

## AUTORISATION DE REPRODUCTION D'IMAGE

En m'inscrivant à l'ACCE « les p'tites bouilles » domicilié à l'hôtel de ville 04200 Peipin :

J'autorise le service enfant-jeunesse, la mairie de Peipin,

- A me photographier, me filmer et utiliser mon image
- A photographier, filmer et utiliser l'image de mon enfant mineur dont le nom et le prénom sont inscrits sur la fiche de liaison
- A photographier, filmer mon bien

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit du nom, j'autorise l'ACCE et la mairie de Peipin à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente.

Les images pourront être exploitées et utilisées par un éditeur ou une société de production sous toutes ses formes ou tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier sans aucune limitation, intégralement ou par extrait et notamment :

- en tout ou partie pour le cinéma, la télévision, et en général tout mode d'exploitation existant ou à venir des œuvres audiovisuelles et notamment sous forme de diapositives, vidéocassettes, vidéodisques, vidéogrammes, CD-ROM.
- Sous toute forme d'édition de livres et notamment ordinaires, de luxe (à tirage limité ou non) de demi luxe ,reliée, illustrée (notamment sous forme de bande dessinée), populaire, de poche (dite aussi de grande diffusion), scolaire, critique ou dans une anthologie.
- En tout ou partie dans les journaux et périodiques, en cartes postales, affiches, posters, agendas, présentoirs, expositions, jeux ou sous toute autre forme analogue existant ou à venir.
- Sous forme d'édition électronique, en particulier en CD-ROM, CD-I, CD photo, DVD, ebook, par réseau numérique, par téléphone mobile ou toute autre procédé analogue existant ou à venir.
- Par tous moyens de vente, location, prêt, ou autres procédés de communication au public existant ou à venir.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des images susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les images dans tous support a caractère pornographique, raciste, xénophobe, ou tout autre exploitation préjudiciable.

Je garantis que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

En conséquence de quoi, je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Election de domicile faite par chacune des parties à l'adresse précisée ci-dessus et sur la fiche de liaison. Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents statuant en droit français.

## REGLEMENT INTERIEUR CANTINE ET ACCE

La Commune de Peipin et le Centre Communal d'Action Sociales proposent plusieurs services dont vous trouverez les modalités pratiques ci dessous.

### Fonctionnement des services proposés :

**Accueil périscolaire :** ouvert dans la salle polyvalente de l'école aux enfants de 4 à 12 ans scolarisés à l'école de Peipin les lundis mardis jeudis et vendredis. Les enfants sont accueillis le matin de manière échelonné de 7h30 à 8h20 avant la classe et le soir après prise en charge dans les classes de 16h30 à 18h30 avec un départ échelonné . Les enfants ont la possibilité de faire leurs devoirs en fonction des activités proposées et à la demande des parents. Si un enfant inscrit ne devait pas se rendre à l'accueil périscolaire pour quelque raison que ce soit il faudra le signaler à l'animatrice présente au périscolaire à défaut en mairie.

**Accueil** 24 enfants maximum pour un encadrement de 2 personnes. Tarif en vigueur, toute heure entamée est due. Les parents devront prévoir un goûter pour leur(s) enfant(s). Pour des raisons de sécurité les personnes ayant demandé un rendez-vous avec l'équipe pédagogique de l'Education Nationale doivent emprunter la porte principale coté rue des écoles.

**Inscriptions** Elles s'effectuent en Mairie :

- la dernière semaine avant le mois suivant le lundi, mardi et mercredi pour les enfants inscrits au minimum 3 jours par semaine et dont les deux parents travaillent et le jeudi et vendredi pour les autres cas ; nombre maximum 20 enfants,

- le dernier vendredi avant la semaine suivante pour un nombre maximum de 4 enfants.

Les remboursements s'effectueront sur présentation d'un certificat médical avec une franchise de 3 heures.

**Le temps méridien et la cantine :** ouvert aux enfants qui prennent leurs repas à la cantine scolaire. L'inscription à la cantine emporte inscription au temps méridien qui est le temps avant et après le repas de 11h30 à 13h30. Les enfants ne peuvent être récupérés pendant ce temps-là. Des activités leur seront proposées. Une charte du restaurant scolaire sera à signer par l'enfant et les parents dès les premiers jours de la rentrée.

Accueil 60 enfants au maximum avec un encadrement de 5 personnes.

**Inscriptions** Elles s'effectuent en Mairie :

--la dernière semaine avant le mois suivant le lundi, mardi et mercredi pour les enfants inscrits au minimum 3 jours par semaine et dont les deux parents travaillent et le jeudi et vendredi pour les autres cas ; nombre maximum 55 enfants,

- le dernier vendredi avant la semaine suivante pour un nombre maximum de 5 enfants.

Les remboursements s'effectueront sur présentation d'un certificat médical avec une franchise de 3 repas.

**Accueil de loisirs :** ouvert aux enfants de 4 à 12 ans. Fonctionne du lundi au vendredi 1 semaine à Toussaint, en Février et à Pâques, 4 à 5 semaines durant l'été selon le calendrier scolaire. Une semaine préados/ados est programmée durant l'été. Des modifications en cours d'année seront possibles en accord avec la CAF.

**Inscriptions**

Dossier d'inscription	A retirer	A déposer
Petites vacances	3 semaines avant	1 semaine avant
Grandes vacances	5 semaines avant	3 semaines avant

Les inscriptions seront acceptées sans tenir compte de leur ordre d'arrivée.

Avant chaque session un planning est affiché (école, mairie, maison pour tous...). Les inscriptions se font à la semaine. Accueil de 49 enfants maximum. Tarifs en vigueur.

Si les demandes sont supérieures à l'offre la priorité sera donnée aux enfants dont les 2 parents travaillent. En cas de séparation ou divorce un des parents doit résider sur la commune. En dernier ressort un tirage sera effectué.

### FICHE SANITAIRE

VACCINS	OUI	NON
Diphthérie		
Tétanos		
Poliomyélite		
<b>Ou</b> DT polio		
<b>Ou</b> tetracoq		
BCG		
Hépatite B		
ROR		
Coqueluche		

Autres préciser : .....

#### FOURNIR PHOTOCOPIE DU CARNET DE SANTE

Repas sans porc    oui                          non   

Allergies alimentaires ou autres : fournir certificat médical

Veuillez nous informer de soins particuliers propres à votre enfant préconisés par votre médecin à tenir en cas situation d'urgence : .....

.....  
.....  
.....

#### Les dossiers incomplets ne permettront pas de bénéficier des services.

Un membre du CCAS est à disposition pour une aide éventuelle.  
Des études au cas par cas pourront être faites par le CCAS.

Je soussigné.....  
responsable légal de l'enfant.....

Déclare exact les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant.

Je déclare d'autre part avoir lu et approuvé le contenu de la fiche de liaison de mon enfant et en accepter les conditions et règlements.

Date :

mention « lu et approuvé » et signature :